



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Commissariat de District de Luxembourg

A c

Réf. No 210

Concerne : Rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour l'exercice 2009.

Retourné à Madame le Bourgmestre de la Ville d'**Esch-sur-Alzette** avec l'observation que le rôle mentionné sous rubrique **n'est pas soumis à mon visa exécutoire**, alors qu'il s'agit en l'occurrence de taxes indirectes.

Luxembourg, le 18 novembre 2009
Le Commissaire de district,

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
20 NOV. 2009